



Vehicule en stationnement dans copropriété

Par **ELODIE**, le **31/03/2009** à **21:17**

Bonjour, je suis propriétaire d'un appartement dans une résidence fermée et sécurisée. j'utilise très rarement mon véhicule et celui-ci peut rester longtemps stationner au même endroit mais il est assuré et le contrôle technique est OK. Mais le conseil syndical a collé sur mon pare brise une affice de procedure d enlevement sans reference d article applicable en décembre et mais donc en mars je reçois un courrier du syndic me demandant ce que je compte faire de mon véhicule alors qu'il a reçu mon LRAR en 12/2008. Dans lequel il est mentionné que mon mari possède un véhicule familial et que celui-ci est utilisé pour un meilleur confort. Que faire pour que le conseil syndical se focalise sur des causes plus graves et plus indispensable que mon cas ? merci d avance